

# Comité syndical du Syndicat des eaux d'Ile-de-France

## Vote du compte administratif 2007

Jeudi 19 juin 2008

explication de vote de

**Pascal Popelin**

Premier adjoint au maire de Livry-Gargan  
Vice-président du Syndicat des eaux d'Ile-de-France

18 VI 08

---

M. le président,  
Mes chers collègues,

Le compte administratif est l'occasion de porter une appréciation sur la sincérité des comptes et sur la conformité de l'exécution du budget au regard des objectifs fixés lors de son adoption.

Les délégués socialistes considèrent que les comptes de notre Syndicat sont sincères et que le budget a été exécuté convenablement, au regard des ambitions affichées lors de son adoption. Nous rappelons que nous avons émis le souhait, lors du débat d'orientations budgétaires, que le prix du mètre cube d'eau, pour la part imputable au SEDIF, n'évolue au maximum que du niveau de l'inflation. Il avait été tenu compte de cette demande dans la proposition budgétaire et nous constatons qu'elle s'est effectivement traduite dans la réalité. Nous tenons aussi à saluer le travail du service financier et les efforts de gestion, pour ce qui concerne la part du budget dépendant directement du Syndicat.

Ces éléments positifs sont, de notre point de vue, atténués par les éléments dont l'exécution relève du délégataire et qui ne sont pas traduits dans le compte administratif. Chacun le sait ici, un débat existe aujourd'hui sur le niveau réel de certaines dépenses et sur leur justification. J'ai personnellement, en son temps, dénoncé les erreurs factuelles et les excès des conclusions de certaines enquêtes, parce que ce que je savais du fonctionnement de notre Syndicat me permettait de me faire une opinion que j'estimais fondée et argumentée. Une nouvelle étude, appuyée cette fois sur des documents fournis par nous-mêmes, vient récemment d'être publiée. Ses conclusions ne peuvent que nous interpellier : soit elles sont infondées et il devrait être aisément possible de les démentir, soit elles sont partiellement ou totalement exactes et il est alors de notre devoir, sans attendre l'échéance du 31 décembre 2010, d'apporter les correctifs nécessaires dans l'intérêt des consommateurs. Nous réitérons donc la demande que j'ai exprimée lors de la réunion du Bureau du 6 juin dernier, d'obtenir rapidement des éléments de réponse précis aux arguments qui nous sont opposés. Nous pensons notamment qu'une communication au Bureau du détail des fiches de poste de chacun des salariés employés par le délégataire dans le cadre de sa mission pour le compte du Syndicat, serait de nature à nous éclairer sur une part essentielle de ce débat.

Dans l'attente de ces éclaircissements, en regrettant que les textes ne nous donnent pas la possibilité de voter sur le rapport annuel du délégataire (dont il nous est simplement demandé aujourd'hui de prendre acte) et considérant que les comptes du Syndicat forment un tout, composé d'une part du budget propre géré par le Syndicat auquel nous donnons quitus, mais d'autre part des comptes du délégataire, qui nous interpellent, les délégués socialistes ne prendront pas part au vote de ce compte administratif.